

Mardi, 12 Mai 1846. Saint-Brice.

# HISTOIRE

DU DIOCESE

DE PARIS

Contenant la suite des Paroisses du Doyenné  
de Montmorency.

TOME QUATRIÈME.

Avec un détail circonstancié de leur territoire, & le dénombrement de toutes celles qui y sont comprises; ensemble quelques remarques sur le Temporel desdits lieux.

Par M. l'Abbé LEBEUF, de l'Académie  
des Inscriptions & Belles-Lettres.

Vieux Chateau de 1576 à Mery



Page 10

Mardi, 11 juil 1845.

226, bisfacteur  
Comte de La Motte, Daumont, St-Lucien,  
la tour, Jeanne  
Motte

PARIS:

Chez PRAULT Pere, Quai de Gèvres au Paradis

M. D C C. L V.

Avec Approbation & Privilège du Roi.

*[Faint handwritten text, possibly a signature or date]*

# JOUI-LE-MOUTIER.

**C**'Est une des trois Paroisses du Diocèse de Paris qui sont situées au-delà de la rivière d'Oise, & elle se trouve à la distance de sept lieues de Paris; les deux autres sont Andrezy & Lieux. Un des plus anciens auteurs qui ait fait mention de ce village est l'écrivain de la vie d'Hiltcburge de Galardon laquelle vivoit sous le regne de Philippe I. Elle étoit fille, dit-il, d'Hervé Seigneur de Galardon proche la ville de Chartres. Elle bâtit un Hôpital à Ivry sur les confins des Diocèses de Chartres & d'Evreux; mais n'y pouvant rester à cause des guerres de ce temps là, elle pria son fils Goellus de l'accommoder d'une terre dont il jouissoit par droit de succession; cette terre étoit voisine du village de Joui situé sur l'Oise, *in confinio Gaudiaci villæ quæ est super Isaram.* Le fils n'hésita pas d'accorder à la mere ce qu'elle souhaitoit. Elle s'y retira; & l'Histoire ajoute qu'après sa mort elle apparut à Goellus lui commandant de donner ce bien au Monastere de S. Martin de Pontoise,

*Spitileg. T. 1  
p48. 686.*

Quoique Joui-sur-Oise ne soit nommé là qu'indirectement & par occasion, ce passage ne laisse pas que d'en dénoter l'antiquité. Mais comme ce n'est pas Joui lui-même qui fut donné à l'Abbaye de S. Martin de Pontoise, & que ce fut seulement une terre qui y avoisinoit, on ne peut en conclure que ce soit de là qu'il ait été surnommé Joui-le-Moutier qui se

*Tome IV.*

O

162 PAROISSE DE JOUI-LE-MOUTIER ;  
traduit en latin *Joiacum Monasterium* : ce qui in-  
duit en erreur , & qui fait croire qu'il y a eu  
des Moines en ce lieu , quoique cela ne se  
puisse démontrer.

*Not. Gall. p.*  
420.

M. de Valois ne dit rien sur ce lieu qui  
soit instructif. Pour y suppléer, il me paroît  
que le nom de Joui-le-Moutier n'est donné  
à la portion du village de Joui voisine de l'E-  
glise , que pour la distinguer d'une autre par-  
tie considérable qui est appelée Joui-la-Fon-  
taine : en sorte que le mot de *Moutier* ne signi-  
fie là autre chose qu'*Eglise* , & qu'en disant *Joui-  
le-Moutier*. C'est comme si l'on disoit *Joui-l'E-  
glise*. Il n'est pas besoin de prouver pendant  
combien de siècles les termes latins d'*Ecclesia*  
& *Monasterium* ont été synonymes, & de même  
en françois les mots d'*Eglise* & de *Moutier*. On  
peut compter que cet usage a subsisté pendant  
quatre cent ans au moins. Ce que je viens d'a-  
vancer sur les deux Joui opposés l'un à l'autre ;  
est fondé sur tous les plus anciens Registres  
d'impositions ou rolles dans lesquels on voit  
toujours accouplés Joui-le-Moutier & Joui-  
la-Fontaine. Le livre des Elections composé  
sur ces anciens rolles en fait foi à l'article des  
Paroisses de l'Election de Paris. Les rolles des  
ailles ont le même langage & il a été suivi par  
le Dictionnaire universel de la France. Le pre-  
mier y met 200 feux compris les deux ensen-  
ble , & le second y compte 747 habitans : ce  
qui revient à peu près au même. Quelle dif-  
férence d'avec le Registre des visites faites en  
1470 qui n'y a compté que 40 feux ! Au reste  
ce n'est que depuis la fin du XIII siècle qu'on  
dit Joui-le-Moutier ; dans la charte d'abonne-  
ment des tailles de ce lieu faite en 1269 on

(a) On disoit en 1322 *le Moutier S. Leu* pour sig-  
nifier l'Eglise de Saint Leu près Faverny. Voyez le  
Saint Leu.

lit de *Andresiaco & Joiaco*, il y a aussi de *Valle Joiaci*. Aussi au Pouillé latin écrit vers l'an 1220 cette Paroisse est simplement appelée *Joi*, sans même aucune terminaison latine : ce qui marque que les auteurs ne sçavoient comment on l'appelloit en cette langue : & quand ils auroient mis *Joiacum* on n'eut pas été plus au fait d'en connoître l'origine, vu que la manière la plus ancienne de rendre en latin les lieux dit *Joui* en françois, est *Gaugiacum* terme vraisemblablement celtique. Mais au XV siècle ceux qui redigerent le Pouillé l'insèrent sous le nom de *Cura de villa Joiaci*.

Cette Paroisse de *Joui* ne doit passer que pour un démembrement de celle d'*Andrezy*, mais un démembrement très-ancien & dont le temps est inconnu. Ainsi comme le Chapitre de Paris possédoit l'Eglise d'*Andrezy* au moins dès le IX ou X siècle, la succursale qui avoit été érigée à *Joui* à cause de l'étendue du territoire dût être réputée appartenir au même Chapitre lorsqu'elle fut érigée en Paroisse.

On ignore en quel temps fut faite cette érection. On sçait seulement que les Chanoines de Notre-Dame de Paris étoient en possession du droit de nommer à cette Cure vers l'an 1200, puisque cela se lit ainsi dans le Pouillé, & qu'au milieu du XIII siècle il fallut obtenir leur consentement pour démembrement le village appelé *Lieux* de cette Paroisse de *Joui* devenue trop considérable, & en exigeant en Cure leur en laisser la présentation.

L'Eglise de *Joui* est toute voutée en pierre & pavée de même : son chœur a été bâti au XIII siècle & il est orné de galeries. Le grand portail & les deux collatéraux sont aussi du même temps. Le clocher est sur le milieu de l'édifice en forme de pyramide de pierre non percée, mais massive ; elle est aussi du XIII ou

Magr. Past.

V. les Formules de Marculf Lindembrogian. *Chart. Odon. Regis Diplom.* p. 556. an. 889.

164 PAROISSE DE JOUI-LE-MOUTIER ;  
 tout au plus du XII siècle , à en juger par les  
 piliers & les arcs qui la supportent. La nef est  
 pareillement embellie de galeries & murs d'ap-  
 pui , mais elle ne paroît être que d'une struc-  
 ture de deux cent ou 250 ans. Les deux  
 collatéraux de la même Eglise qui sont du XIII  
 siècle finissent en pignon , en sorte qu'on ne  
 tourne point par derrière le sanctuaire. A la  
 Chapelle qui est au fond du collateral septen-  
 trional se voit encore un reste de vitrage du  
 XIII siècle. On peut dire que cette Eglise a  
 dans sa longueur ce qui lui manque en lar-  
 geur , & qu'elle est belle pour une Eglise de  
 campagne. La Ste Vierge & S. Loup Evêque  
 de Sens ( qu'ils appellent S. Leu ) en sont les  
 Patrons. La Dédicace s'y célèbre le 12 Sep-  
 tembre. Il est plus que probable que S. Leu a  
 été ajouté quoique le village eût une Fête par-  
 ticulière , & qu'il n'a commencé d'être célé-  
 bré que dans les derniers siècles. Dans les an-  
 ciens Registres du Secretariat de l'Archevêché ,  
 tel que celui de l'an 1482 : la Cure est sim-  
 plement dite *beata Maria de Joyaco* au 2 Juillet  
 dans un acte de provisions. De plus c'est que  
 des Chapelles du côté du midi est tirée de l'une  
 S. Leu & S. Gilles ; proche cette Chapelle est  
 exposé un tableau de la vie de S. Leu sur bois  
 avec des inscriptions en gothique minuscule de  
 trois cent ans ou environ. Ce qui prouve qu'il  
 y a eu un concours à ce saint qui est fort ré-  
 clamé pour certaines maladies. En examinant  
 ces peintures j'y ai reconnu qu'à l'endroit où  
 est représentée l'inhumation du saint Prélat ,  
 le Clergé de Sens paroît en surplis à manches  
 fermées : & qu'il y a un Ecclésiastique revêtu  
 d'une soutane rouge.

J'ai apperçu dans le chœur de Joui une tom-  
 be du XII ou XIII siècle qui paroît avoir été  
 remuée d'autant que la tête est vers l'orient :

Et sur cette tombe restent en lettres capitales du temps, ces deux mots DAME MAHEUT le reste étant effacé de vétusté. Dans la Chapelle du fond du côté méridional est figuré sur une tombe un Prêtre revêtu sacerdotalement & un homme en habits longs qui a la tête couverte d'un bonnet singulier avec cette sentence dans ses mains *In carne mea videbo Deum Salvatorem meum* qui étoit autrefois si commune dans les temps où il y a eu des gens qui doutoient de la résurrection des corps. Dans l'aile septentrionale est gravée en lettres gothiques une fondation de Messes faite par Martin Allain Curé des Innocens à Paris fils de Jehan Allain & de Denise Porché de ce lieu de Joy. L'acte est de 158 . . . Dans la Chapelle de S. Michel du même côté est une épitaphe sur marbre blanc avec représentation d'un M. de la Barre Président des Trésoriers de France, & de Catherine Pierre sa veuve.

Les hameaux & écarts de Joui outre Joui-la-Fontaine, sont Vincourt, la Seule, Valvée d'Orvilliers où il y a cinq ou six maisons entre la Seule & Joui-le-Moutier, Ecancourt où il y a deux maisons de Triel, Diocèse de Rouen Vicariat de Pontoise, séparées par une rue, Petit-belle-Fontaine, Grand-belle-Fontaine & Glatigny bâti sur le modèle de Glatigny voisin de Versailles.

Tout le territoire de cette Paroisse est en vignes, terres & prez. Il est du Bailliage & de la Coutume de Senlis, dont le Procès-verbal de 1539 marque l'assistance de Jacques Alain Vicaire de ce lieu.

Procès verb.  
de la Cout.  
de Paris p.  
659 & de  
Senlis.

Je ne m'arrêterai point à refuter ceux qui fondés uniquement sur le nom de Moutier, ont cru qu'il y avoit eu à Joui une colonie de Religieux du Prieuré de saint Martin des Champs; que le village voisin appelé Lieux-Locs, étoit

166 PAROISSE DE JOU-LE-MOUTIER ;  
 pour leur servir de delassement , & Vincourt  
*Vinicurtis* pour leur fourniture de vin. Tout  
 cela tombe , dès-là que Moutier en cette oc-  
 casion signifie simplement Eglise. Je trouve  
 cependant que les Moines de saint Martin des  
 Champs avoient dès le commencement du  
 XII siècle dans la vallée de Jouï un labou-  
 rage , un cens & des hôtes qu'un Moine nom-  
 mé Berenger leur avoit donné du consente-  
 ment d'Osmond de Chaumont. *Apud vallem  
 Joiaci terram , censum & hospites.* La Bulle de  
 Calixte II place ce bien parmi ceux du Diocèse  
 de Paris , & celle d'Innocent II le met dans  
 celui de Rouen ; il s'étend peut-être sur les  
 deux Diocèses. On voit au moins par là que  
 ces Religieux n'y ont eu ni Eglise ni Monas-  
 tere.

*Hist. S. Mart.  
 Camp. p. 257  
 C. 170.*

*Necrol. in  
 Bibl. Regia  
 ad 2 Nov.*

*Arniger  
 Tabul. Vallis  
 S. Maria.*

*Ibid.*

L'Eglise de Notre-Dame de Paris est celle  
 qui a eu de temps immémorial le plus de re-  
 venu sur le territoire de Jouï , & le Chapitre  
 en est Seigneur aujourd'hui. On lit dans son  
 Nécrologe écrit sous S. Louis qu'alors ces  
 biens étoient en Précaire. Un nommé Guil-  
 laume de Saint-Denis jouissoit des terres , des  
 vignes , des redevances de grains , & des cens  
 & rentes , sur quoi il rendoit une somme au  
 Chapitre à l'Octave de la Purification , & il  
 payoit aux Chanoines un droit de station ( c'est-  
 à-dire de repas ) le second jour de Novembre.  
 Les Cisterciens de l'Abbaye de Notre-Dame  
 du Val proche l'Isle-Adam eurent aussi dès le  
 XIII siècle quelques droits à Jouï ; Gerand  
 de Joy Ecuyer leur donna en 1263 la qua-  
 trième partie du fief de Gaignons ou Ven-  
 gnions dont il avoit acquis la moitié d'Ense-  
 mie de Lufarches , & ils acheterent en 1318  
 une vigne située sur ce fief. Amaury de Pisse-  
 coc Ecuyer & Agnes sa femme leur venderent  
 aussi des vignes situées à Jouï dans le canton

**DU DOYENNE' DE MONTMORENCI. 167**

est le Coudray. Il restoit néanmoins encore au XIII siècle quelque fief relevant du Roy dans ce qu'on appelloit la Vallée de Joy, laquelle étoit beaucoup plus étendue qu'aujourd'hui, & comprenoit le hameau de Lieux. Parmi les fiefs que Jean de Gisors tenoit du Roy sous le regne de Philippe-Auguste : se lit cet article : *Quicquid Gaco de Thorote habet in Valle de Joy, scilicet fœdum & domanium.* Il y a aussi sur la Paroisse de Jouÿ dans Jouy-la-Fontaine, des fiefs appelés du Pré du Buc, dont la Justice appartient à Madame la Princesse de Conty depuis l'an 1647, en vertu d'une échange. On lit que le sieur Guérapin de Vaureal Maître des Comptes avoit acquis vers l'an 1700 du Duc de Chevreuse la Justice de Jouy-le-Moutier. A Ecancourt le Prieuré de Conflans-sainte-Honorine possède un fief, ainsi qu'il m'a été dit.

Je terminerai cet article en marquant que M. Prudhomme Curé de Jouy a bien voulu m'y aider en tout ce qui dépendoit de lui.

Histoire de  
Montmor.  
Preuv. p.  
415.

Orbeda Lath  
celot.

Reg. Parlem  
1701.

